

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni le 27 mai 2021 à 18h00, Espace Benoîte Grout à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 46 jusqu'à 18h40 puis 47
Votants : 52
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARCH' : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 18h40), Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC) Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE)

POUVOIRS :

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS),
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 18h40
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
 Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)

DCC2021-126

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
5- ADMINISTRATION GENERALE

Mise en place du dispositif régional « Pass Asso »

La Région Bretagne a souhaité mettre en place un système similaire au Pass Commerce et artisanat afin de venir en aide aux associations bretonnes les plus fragilisées par la crise du COVID.

Pour le territoire de Quimperlé Communauté, le dispositif Pass Asso sera mobilisable selon les critères suivants :

- Association loi 1901 d'envergure communautaire existante au 1^{er} janvier 2019.
- Association capable de justifier d'une perte de résultat conséquente liée à la crise du COVID entraînant une fragilité réelle et qui menace durablement son existence.
- Les associations mobilisées face à la grande précarité ainsi que les associations employeuses seront prioritaires.

Les dossiers devront être déposés avant le 30 juin et examinés par un comité local de sélection composé de l'élu·e régional·e référent·e et des vice-présidentes des commissions « solidarités » et « initiatives sociales ». Les autres vice-président·e·s éventuellement concernés seront associés le cas échéant. Le suivi de cette instance sera assuré par le directeur du pôle solidarités. Elle se réunira début juillet pour examiner les dossiers et décider des subventions dans le cadre d'une enveloppe maximale de 50 000 euros (25 000 € pour la Région + 25 000 € pour Quimperlé Communauté) en fonction des dossiers reçus.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- VALIDER l'engagement de la collectivité dans le dispositif Pass Asso
- VALIDER l'enveloppe financière maximale de 50 000€
- VALIDER les critères d'attribution évoqués ci-dessus
- AUTORISER le Président à attribuer les aides en application de ce dispositif

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

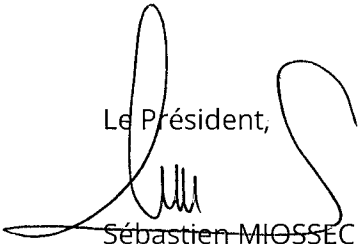
- VALIDE l'engagement de la collectivité dans le dispositif Pass Asso
- VALIDE l'enveloppe financière maximale de 50 000€
- VALIDE les critères d'attribution évoqués ci-dessus
- AUTORISE le Président à attribuer les aides en application de ce dispositif

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC

